

RÈGLEMENT N° 2022-526

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 722 R POUR INCLURE LES DEUX TERRAINS (LOTS 2 828 518 ET 2 828 517)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone 722 R afin d'inclure les deux terrains (lots 2 828 518 et 2 828 517);

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Denis Miousse pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 27 juin 2022;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone résidentielle 722 R à même une partie de la zone résidentielle 721 R.
4. La zone 722 R est agrandie par l'ajout des lots 2 828 518 et 2 828 517 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en Annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan de zonage n° 2729, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage n°2007-103, est joint en Annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 27 juin 2022
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 27 juin 2022
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 6 juillet 2022
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 13 juillet 2022
 - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 8 août 2022
 - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 17 août 2022
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 12 septembre 2022
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 19 octobre 2022
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 26 octobre 2022
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 19 octobre 2022

(signé) Steeve Beaupré, maire

(signé) Arianne Ste-Marie-Gagnon, greffière suppléante

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE B

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE

